

Monsieur J.C. MORICE, directeur du Centre Leclerc Comboire,

Le 5 décembre, des associations Grenobloises vous ont envoyé un courrier vous demandant de retirer les produits Soda-Club de vos rayons car ces produits viennent d'une colonie d'occupation israélienne en Cisjordanie. De ce fait, leur exportation sous l'identification "*fabriqué en Israël*" est illicite au regard du droit international. En vendant ces produits vous participez – certes de manière indirecte – à la colonisation illégale de la Palestine.

Pour toutes ces raisons **je vous demande de retirer ces produits de vos rayons.**

NOM, Prénom

Code postal - Ville :

Signature

**P. CEGLIMSKI , directeur de DARTY St Martin d'Hères
O. BOUVAREL, directeur de DARTY Grenoble - Grand Place**

Le 5 décembre, des associations Grenobloises vous ont envoyé un courrier vous demandant de retirer les produits Soda-Club de vos rayons car ces produits viennent d'une colonie d'occupation israélienne en Cisjordanie. De ce fait, leur exportation sous l'identification "*fabriqué en Israël*" est illicite au regard du droit international. En vendant ces produits vous participez – certes de manière indirecte – à la colonisation illégale de la Palestine.

Pour toutes ces raisons **je vous demande de retirer ces produits de vos rayons.**

NOM, Prénom

Code postal - Ville :

Signature

Madame Véronique BOYER, directrice de « A la Ville de Limoges »

Le 5 décembre, des associations Grenobloises vous ont envoyé un courrier vous demandant de retirer les produits Soda-Club de vos rayons car ces produits viennent d'une colonie d'occupation israélienne en Cisjordanie. De ce fait, leur exportation sous l'identification "*fabriqué en Israël*" est illicite au regard du droit international. En vendant ces produits vous participez – certes de manière indirecte – à la colonisation illégale de la Palestine.

Pour toutes ces raisons **je vous demande de retirer ces produits de vos rayons.**

NOM, Prénom

Code postal - Ville :

Signature

**Stephan. RE, directeur de BOULANGER St Egrève
L. GAMBIER, directeur de BOULANGER Comboire**

Le 5 décembre, des associations Grenobloises vous ont envoyé un courrier vous demandant de retirer les produits Soda-Club de vos rayons car ces produits viennent d'une colonie d'occupation israélienne en Cisjordanie. De ce fait, leur exportation sous l'identification "*fabriqué en Israël*" est illicite au regard du droit international. En vendant ces produits vous participez – certes de manière indirecte – à la colonisation illégale de la Palestine.

Pour toutes ces raisons **je vous demande de retirer ces produits de vos rayons.**

NOM, Prénom

Code postal - Ville :

Signature